

Nous pourrions le faire sans subvention, sans grossir la dette nationale, sans alourdir la charge fiscale des contribuables. C'est, à mon avis, l'orientation que notre société doit prendre aujourd'hui.

Le gouvernement parle souvent de l'énorme dette qu'il a héritée des libéraux. Je répète que les agriculteurs ne demandent pas l'aumône mais une plus juste part des recettes que celle qu'ils reçoivent. Je crois que nous avons les moyens de la leur offrir.

[Français]

Je pense que la crise agricole est maintenant très importante dans ce pays. J'ai ici la liste des faillites agricoles des derniers six ou sept ans dans le pays.

Il y a six ans, en 1979, il y avait au Canada 125 faillites agricoles canadiennes. L'année suivante, en 1980, il y avait 220 faillites agricoles. En 1981, il y a eu 261 faillites agricoles. En 1982, 410. En 1983, 488. En 1984, il y a eu plus de 500 faillites agricoles, 551 fermiers ont fait faillite ici au Canada. Et pour les trois premiers mois de 1985, 152 fermiers ont fait faillite partout au Canada. C'est un problème très grave. C'est très grave au Québec, c'est très très grave chez nous en Saskatchewan, c'est très grave partout au pays.

Monsieur le Président, il y a six ans, en 1979, la dette agricole au Canada était de 14.6 milliards de dollars. Deux ans plus tard, la dette agricole au Canada était de 18.5 milliards de dollars. Et, l'année dernière, en 1984, la dette agricole pour les fermiers canadiens était de 20.7 milliards de dollars.

[Traduction]

L'endettement des agriculteurs canadiens est passé de 14.6 milliards de dollars à 20.7 milliards entre 1979 et 1984. Les recettes agricoles n'ont pas augmenté. Les agriculteurs ont réalisé un revenu net d'environ 3.8 milliards en 1975. Il était de 3.1 milliards en 1978, de 4.2 milliards en 1981, de 3.3 milliards en 1983 et de 3.8 milliards en 1984. Le revenu net réalisé des agriculteurs en 1984 a été exactement le même qu'en 1975, soit 3.8 milliards. Après neuf ans, leurs recettes sont retombées au même point. Il y a quelque chose de terriblement injuste dans notre système.

Je ne vois pas de différence entre le projet de loi C-25 et celui qui a été présenté à la dernière législature par les libéraux et le ministre de l'Agriculture d'alors, M. Whelan. Cela explique peut-être pourquoi mon ami du parti libéral était si impatient de s'acoquiner avec le gouvernement conservateur plus tôt ce matin et encore net après-midi, et de promettre son appui à la deuxième lecture de ce projet de loi. C'est le même genre de projet de loi que nous avons vu auparavant.

Ce projet de loi est à mon avis insatisfaisant parce qu'il stabilise les revenus agricoles à 90 p. 100 de la moyenne des cinq années précédentes. Les députés seraient-ils d'accord pour adopter à la Chambre un projet de loi qui stabiliserait nos revenus de députés à 90 p. 100 de leur moyenne sur les cinq dernières années? Ce serait une catastrophe pour le ministre du Revenu national (M. Beatty) parce qu'il perdrait la moitié de ses impôts. Et pourtant, on nous demande d'adopter un texte qui signifierait précisément cela pour les agriculteurs.

Il y a un deuxième grand problème qui va soulever la colère des agriculteurs du Québec. Certaines provinces ont des programmes provinciaux d'assurance-revenu. Au Québec, on se

Stabilisation des prix agricoles—Loi

base sur les coûts de production des producteurs de porcs et autres. C'est la même chose en Colombie-Britannique. Les agriculteurs de cette province ne seront pas admissibles à ce programme fédéral de stabilisation. Je ne crois pas qu'il soit juste qu'une province et ses agriculteurs soient pénalisés par un programme fédéral parce que cette province a des idées brillantes et avancées pour son programme d'assurance-revenu. Je supplie mes amis d'apporter cette modification en comité pour les agriculteurs du Québec et de la Colombie-Britannique ne soient pas pénalisés.

Je rappelle à la Chambre que conformément à la Constitution du Canada, l'agriculture relève d'une juridiction mixte. Elle relève tant du gouvernement fédéral que des provinces. Les provinces comme le gouvernement fédéral ont le droit de légiférer, et les provinces ne devraient pas être pénalisées par un texte législatif fédéral comme c'est le cas avec ce texte. Je supplie encore mes collègues d'apporter cette modification. Ce dont nous avons par-dessus tout besoin, c'est d'un texte qui garantira aux agriculteurs de récupérer leurs coûts de production et d'avoir un revenu décent. Je pense que nous avons aujourd'hui un consensus. Nous avons un consensus pour la parité des prix dans l'Ouest canadien, au Québec, dans certaines parties de l'Ontario, et je supplie la Chambre d'aller de l'avant et de donner aux agriculteurs un texte de loi qui les aidera tous sans exception.

• (1450)

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, je me réjouis d'intervenir à propos du projet de loi C-25, loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles au Canada. Il faut absolument remanier ce secteur de notre industrie agricole.

Mes collègues d'en face sont intervenus sur tous les tons, mielleux, mesquin, criard ou abruti, se plaignant de ce que le gouvernement avait tardé à présenter son projet de loi. Pourtant, un des leurs s'est-il vanté la semaine dernière d'avoir pris la parole quatre fois en une semaine sur cette mesure. Quiconque de l'opposition accuse le gouvernement d'atermoyer en ce qui concerne le projet de loi, manque tout simplement de sincérité.

Un député socialiste a réclamé le revenu garanti. Il voudrait que tous les agriculteurs touchent des prestations de l'État. Mais alors, ces derniers perdraient leur esprit d'entreprise et n'auraient plus envie de faire de l'argent et de progresser. Cette idée est carrément à rejeter étant donné notre déficit. De toute façon elle est inacceptable parce qu'elle provoquerait un déficit.

Je représente la circonscription de Perth, dans le sud-ouest de l'Ontario. La municipalité de Stratford qui fait la fierté du théâtre canadien se trouve dans cette région. C'est donc une circonscription très diversifiée. La semaine prochaine, le Festival shakespearien de Stratford inaugurera sa trente-troisième saison. Par une étrange coïncidence, nous en sommes à la trente-troisième législature du Parlement. La ville de Stratford s'élève dans le magnifique comté de Perth. Je compte parmi mes électeurs certains des meilleurs agriculteurs qui exploitent certaines des meilleures terres au Canada. Il en est ainsi également du comté d'Oxford, situé plus au sud.